



Assemblée générale ordinaire 2025

Le 24 mars 2026 – 12 heures 30 – 14 heures – Visioconférence

Ordre du jour

- Vote 1 - Rapport moral par le Président
- Vote 2 : Rapport financier par la Trésorière
- Vote 3 : Quitus aux administrateurs (Article XXI des statuts)
- Vote 4 – Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025
- Questions, réponses et débat

Début des travaux

Le 24 mars 2026 à 12h30, les responsables des sections, les adhérents et les membres du Conseil d'Administration de l'association Club92Cmcas se sont réunis en visioconférence avec l'outil Teams, en assemblée générale ordinaire (Article XXI des statuts de l'association).

L'assemblée est présidée par Pascal Lépine. Le secrétaire de séance est Olivier Gosset.

Toutes les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des membres présents ayant le droit de vote. Les votes par procuration et par correspondance ne sont pas admis. Les délibérations sont prises à main levée ; sauf si le quart au moins des votants demande un scrutin secret.

Les documents suivants ont été communiqués aux responsables des sections et aux adhérents par courriel en amont de l'Assemblée Générale Ordinaire et sont disponibles sur le site www.club92cmcas.fr. Ils ont été approuvés à l'unanimité des administrateurs lors du Conseil d'Administration :

- Les rapports moral et financier ;
- La convocation avec l'ordre du jour.

En ouverture de séance, Pascal Lépine adresse ses remerciements aux participants pour leur présence.

Rapport moral 2025

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

Je vous présente le rapport moral de notre Assemblée Générale Ordinaire 2025.

En avril 2025, j'indiquais déjà que l'association, ses responsables de sections et ses adhérents traversaient une période particulièrement difficile. Au cours de cet exercice, la situation ne s'est pas améliorée ; elle s'est même aggravée au point de conduire à la dissolution de l'association lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 janvier 2026.



Comment en sommes-nous arrivés là ?

Depuis le début de la dernière mandature CFE-CGC, en janvier 2022, la CMCAS des Hauts-de-Seine a progressivement réduit son implication dans le fonctionnement du Club92Cmcas, association sportive et culturelle rattachée à la CMCAS des Hauts-de-Seine.

Cette évolution s'est traduite par plusieurs décisions et actions successives :

- Des attaques répétées à l'encontre des salariées, ayant entraîné des arrêts de travail, ainsi qu'à l'encontre des administrateurs ;
- Le refus, par deux membres du bureau de la CMCAS des Hauts de Seine d'assumer leurs responsabilités de Président et de Trésorier du Club92Cmcas, qui leur avaient été confiées par les adhérents lors de l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 2023, notamment en matière de gestion du club, qui s'est traduites par leurs démissions en février 2024.
- A la suite de la démission mentionnée plus haut, la remise en cause de la gouvernance paritaire (6 sièges CMCAS et 6 sièges représentants des adhérents), pourtant adoptée à l'unanimité lors de la création du Club92Cmcas en 2011 : la CMCAS des Hauts de Seine dans un premier temps s'est retirée du CA du Club92Cmcas (elle a laissé ses 6 sièges vides), puis a exigé par une mise en demeure d'un avocat que nous modifions les statuts pour supprimer ces 6 sièges, entérinant ainsi son retrait définitif du CA du Club92Cmcas.
- La réduction continue des moyens financiers alloués au fonctionnement du club ;
- L'individualisation de la subvention à compter de 2025, avec un versement direct aux adhérents, fragilisant de fait la structure collective.

Le point de non-retour

Le Conseil d'Administration de la CMCAS du 18 décembre 2025, validant le budget 2026, a constitué le point de rupture.

En supprimant toute aide au fonctionnement du club et en réduisant drastiquement les subventions individuelles, la CMCAS a placé de nombreuses sections dans l'impossibilité de poursuivre leurs activités à très court terme, compromettant ainsi l'équilibre financier global de l'association.

Le calendrier de cette décision interroge. Les dernières élections ont conforté la CFE-CGC, qui dispose désormais d'une majorité absolue pour quatre ans au sein de la CMCAS. Le seul frein à la disparition du club semblait être l'enjeu électoral. Ce frein n'existant plus, la décision a été prise. Chacun en tirera ses propres conclusions.

L'année 2025 en chiffres

Au 31 décembre 2025, l'association comptait 1 210 pratiquants, répartis au sein de 28 sections et 3 salles de sport. Chaque section regroupait en moyenne 20 pratiquants.

En 2025, la CMCAS a décidé de ne plus verser de subvention d'activité à l'association, mais de mettre en place un versement direct aux bénéficiaires à compter de juin 2025, sur dépôt d'un dossier via son portail. Une première version des règles a été publiée en juin, puis modifiée en juillet.

Dans ce cadre, l'association a établi des attestations individuelles pour chaque adhérent. À ce jour, nous ne disposons d'aucune information concernant le nombre de demandes déposées, le nombre de dossiers traités ni le montant total des subventions versées.



Nous détaillerons les éléments financiers dans le rapport correspondant. Néanmoins, il convient de souligner que l'exercice 2025 se clôture par un déficit de 53 616 euros, conséquence directe de la forte diminution de la subvention de fonctionnement accordée par la CMCAS des Hauts-de-Seine.

Cette subvention permettait de couvrir :

- Les charges sociales ;
- Les outils comptables et de communication (site internet, lettre électronique) ;
- L'assurance des dirigeants (membres du Conseil d'Administration, responsables de section et animateurs bénévoles) ;
- Une partie des salaires liés à la gestion des salles de sport.

Ces salles relèvent pourtant de la responsabilité de la CMCAS des Hauts-de-Seine au titre de l'article 25 du statut national, qui encadre la gestion et le financement des Activités Sociales des électriciens et gaziers.

En 2025, la subvention de fonctionnement, versée le 22 juin, s'est élevée à 14 775 euros. Pour 2026, nous avons sollicité une allocation de 10 025 euros. Cette demande a été refusée lors du Conseil d'Administration du 18 décembre 2025.

Cette décision rendait impossible la poursuite du fonctionnement de l'association, alors même que la masse salariale devait diminuer en 2026 à la suite du départ de Fanny Lhuire.

Une histoire s'achève

Le Club92Cmcas ne dispose plus des moyens nécessaires pour faire face à la structure qui l'a créé et soutenu jusqu'à la fin de l'année 2021. Nous actons avec tristesse ce constat et la fin inéluctable du Club92Cmcas. À travers ses trois salles de sport et ses vingt-sept sections sportives et culturelles, animées par des bénévoles engagés, le club faisait vivre les sites des IEG et proposait des activités en dehors du temps de travail. Plusieurs sections étaient affiliées à des fédérations et contribuaient activement au développement du sport et de la culture au bénéfice des agents et de leurs familles.

Ainsi s'achève une histoire commencée en 1962 avec la création de l'Association Sportive des Études et Recherches (ASER), poursuivie en 1998 avec la création du Club Culturel et Sportif des Centraux (CCSC), puis consolidée en 2011 par leur fusion, consécutive à la départementalisation des CMCAS, donnant naissance au Club92Cmcas.

Remerciements

Je tiens à remercier sincèrement :

- Les responsables de sections, pour leur engagement constant auprès des adhérents ;
- Les membres bénévoles élus du Conseil d'Administration, pour la qualité des échanges et leur implication ;
- Les salariés du secrétariat, pour leur professionnalisme et leur contribution essentielle au fonctionnement du club ;
- Les structures partenaires permettant la mise en œuvre de nos activités ;
- Les entreprises des IEG, qui mettent à disposition leurs établissements et leurs équipements.

Je vous remercie de votre attention.



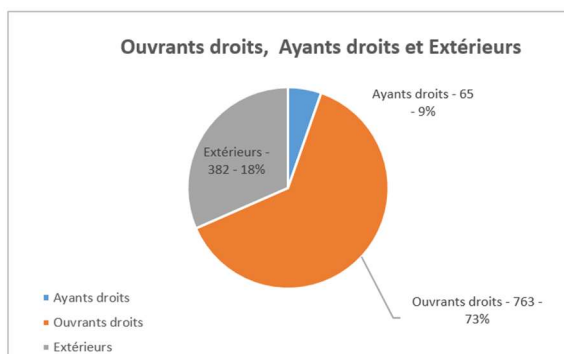
Pascal Lépine

Président de l'Association

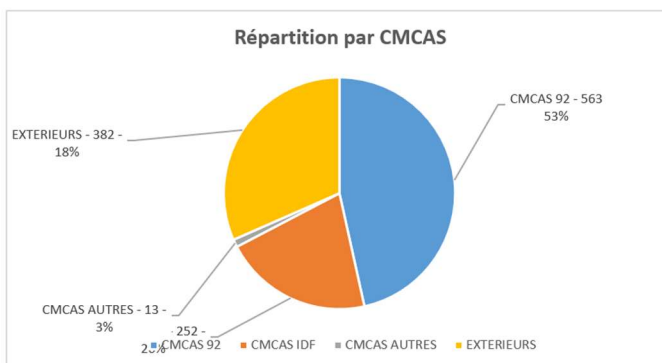
Commissaire liquidateur depuis le 8 janvier 2026

Les adhérents en 2025

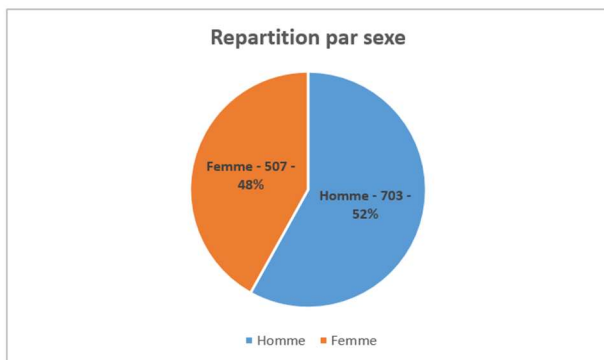
1 210 adhérents au 31 décembre 2025



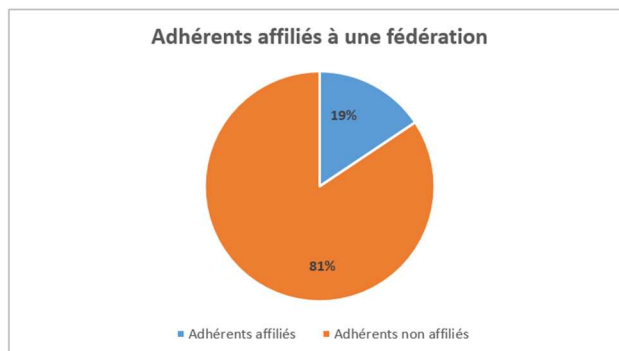
Ayants droits	65	0,05
Ouvrants droits	763	0,63
Extérieurs	382	0,32



CMCAS 92	563	0,47
CMCAS IDF	252	0,21
CMCAS AUTRES	13	0,01
EXTERIEURS	382	0,32



Homme	703	0,58
Femme	507	0,42



Adhérents affiliés	189	0,16
Adhérents non affiliés	1021	0,84



Les sections en 2025

28 sections d'activités culturelles et sportives et 3 salles de sport au 31 décembre 2025

AQUAGYM
ARTS ET LOISIRS CREATIFS NANTERRE
AVIRON
CHORALE
CLUB INFO PICASSO
CYCLOTOURISME
DANSE LA DEFENSE
ESCALADE ET ALPINISME
GENEALOGIE
GOLF
GYM MONTROUGE
GYM NANTERRE
JAZZ BAND
MUSIQUE ENGIE
MUSIQUE GENNEVILLIERS
MUSIQUE LA DEFENSE
MUSIQUE NANTERRE
GENOLOGIE
PADEL
PHOTO MONTREUIL
PHOTO NANTERRE
PILATES LA DEFENSE
PLONGEE-APNEE-BIOLOGIE
RANDONNEE
RÔLES ET STRATÉGIES
SAVATE NANTERRE
TENNIS COLOMBES VALMY
VOLLEY-BALL COURBEVOIE

SALLE PARALLELE ENEDIS
SALLE SMART SIDE EDF
SALLE WAGRAM EDF

Après les débats, plus personne ne demandant la parole, il a été procédé au vote.

Pour : 22 voix – Contre : 1 voix – Abstentions : 3 voix

Le rapport moral est approuvé

Rapport financier 2025

Après avoir procédé aux différents contrôles, la clôture comptable 2025 a été réalisée, les états de synthèse faits et le logiciel de gestion comptable «Dailybiz» a été basculé sur le nouvel exercice 2026.

Je vous présente aujourd'hui le rapport financier sur la base des documents comptables.

L'exercice que nous clôturons couvre la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Les états de synthèse qui vous sont fournis donnent les éléments principaux nécessaires à votre appréciation. Les éléments comptables détaillés propres à chaque section sont disponibles pour qui veut s'y pencher.



Au 31 décembre 2025, tous nos comptes de trésorerie sont hébergés à la Banque Populaire Rives de Paris :

- Un compte pour le Club92Cmcas
- Un compte pour chaque section
- Un livret A Banque Populaire

1.- Opinion générale sur la situation financière

L'examen des états financiers fait apparaître :

- Une **structure financière saine**, caractérisée par un niveau de capitaux propres élevé ;
- Une **trésorerie significative et immédiatement disponible** ;
- Un **résultat déficitaire sur l'exercice 2025**.

2. Analyse du bilan

2.1 Structure de l'actif

L'actif total s'élève à : **179 945 €**.

Il n'existe ni immobilisations, ni stocks, ni créances significatives. La structure d'actif traduit un **modèle associatif sans investissement patrimonial**, reposant essentiellement sur la gestion de flux financiers liés aux activités et aux adhésions.

L'actif est constitué **exclusivement de la trésorerie** répartie entre plusieurs comptes bancaires et comptes de sections. La trésorerie comprend notamment :

- Compte principal : **49 294 €**
- Livret A : **83 412 €**
- Comptes des différentes sections sportives et culturelles.

Il y a un **risque associé au licenciement** de Madame C. Lenoir – Professeur de Chant qui a déposé un dossier de Prud'homme.

2.2 Structure du passif

Le passif se compose principalement de capitaux propres représentant **la quasi-totalité du financement de l'association** :

Poste	Montant
Capitaux propres	154 336 €
Provision pour litige	15 000 €
Dettes Court terme	6 045 €

3. Analyse du compte de résultat



Compte de résultat 2025

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Produits d'exploitation	Euros
Subventions d'exploitation	26 920.00
Autres produits	561 210.70
TOTAL	591 804.67
Charges d'exploitation	
Achats de marchandises	0
Autres Achats & Charges Externes	478 866.18
Salaires et Traitements	120 528.41
Charges sociales	46 877.72
Autres charges	4.66
TOTAL	646 276.97
Résultat d'exploitation	-54 472.30
Produits financiers, revenus des placements	1 762.28
Résultat exceptionnel	-906.14
Résultat net de l'exercice 2025	-53 616.16

3.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à : **591 804 €** (705 754€ en 2024, 716 109€ en 2023 et 826 854€ en 2022).

Origine	Montant	
Activités salles de sport	~335 000 €	57%
Cotisations et adhésions	~130 000 €	22%
Participation aux activités des sections	87 073 €	15%



Origine	Montant	
Subventions	29 920 €	5%

Les 3 salles de sport constituent la **principale source de revenus de l'association (57%)**.

Les subventions de la CMCAS des Hauts de Seine en faveur des bénéficiaires ne transitent plus par l'association. Ainsi les flux versés par les adhérents ont progressé du fait que, désormais, tous les adhérents payent le prix coutant de l'activité :

- Adhésions sections : 69 509 € en 2024 → 101 272 € en 2025
- Participation activités sections : 66 447 € en 2024 → 87 073 € en 2025

Ensuite, les bénéficiaires de la CMCAS des Hauts de Seine déposent un dossier de demande de subvention.

Les produits d'exploitation sont en baisse de 16% en 2025 et ne couvrent plus la totalité des charges d'exploitation. Cette baisse s'explique principalement par la forte réduction de la subvention versée par la CMCAS des Hauts de Seine : 29 920€ en 2025 (contre 103 500€ en 2024), sachant que le montant initial demandé était de 128 272€.

Les responsables des sections avaient donc été sollicités afin qu'ils adaptent leur projet 2025 en conséquence.

3.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à : **646 277 €**

Poste	Montant
Charges liées aux salles	301 000 €
Salaires	120 528 €
Charges sociales	46 878 €
Activités sportives et événements	45 000 €
Prestations et fonctionnement	Reste

La gestion des salles de sport représente 47% des charges d'exploitation.

On note également la présence d'une **indemnité de rupture conventionnelle de 14 000 €** qui a pesé sur le résultat d'exploitation.

Au final, en dépit des efforts de gestion du Club92, le **résultat d'exploitation est déficitaire : -54 472.30 €**. (En 2024 : -12 466.36€).



Les activités courantes ne couvrent plus les charges d'exploitation intégralement. Toutefois, il existe un niveau de réserves accumulées des années précédentes : le report à nouveau est de 207 952€ et un niveau de trésorerie satisfaisant : 83 412€ au 31 décembre 2025.

A noter qu'en 2025, le livret Associatif a produit un résultat financier positif de 1 762.28€ (2024 : 2 378,16 €).

3.3. Fonds de Roulement :

Les conventions des trois salles de sport avec EDF et ENEDIS engendrent des décalages de trésorerie. EDF et ENEDIS règlent nos factures à 60 jours et l'association paye les prestataires à réception de la facture ou à 30 jours fin de mois. Pour aider l'association, la CMCAS des Hauts-de-Seine alloue un fonds de roulement avec droit de reprise de 40 000 € au 31 décembre. Le fonds de roulement a été reversé à la CMCAS en décembre 2025.

3.4. Solde des comptes bancaires

Sur la période de l'exercice, les soldes bancaires des sections et du Club92Cmas présente une forte diminution de 53 006€ au 31 décembre 2025 comparé à 2024. Cette variation correspond presque à la perte nette 2026 (53 616€).

Comptes	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Comptes courant des sections	47 237.45€	28 838,91 €	42 951,01 €
Compte courant du Club92Cmcas	49 294.80€	120 699,9 €	56 149,86 €
Total	96 532.25€	149 538,91 €	99 100,87 €

Livret associatif	83 412.75€	81 650,47 €	79 272,31 €
-------------------	------------	-------------	-------------

4. Conclusion sur les comptes 2025

La perte 2025 provient principalement de :

1. Baisse très forte des subventions (-74k€)
2. Indemnité de rupture conventionnelle (14k€)
3. Produits globaux en recul.

Sans ces deux éléments, l'exercice serait proche de l'équilibre. Mais à structure de cout stable, les exercices suivants verraient les déficits se creuser. Le Club92Cmcas reste dépendant de recettes provenant des salles de sport EDF et ENEDIS.



A noter que la somme sur le Livret Associatif Banque Populaire constitue notre provision pour charges de personnel. Elle est destinée à faire face à des charges non prévisibles telles que préavis et indemnités de licenciement.

5. Remerciements et vigilance

Nous tenons à remercier les responsables et les trésoriers des sections qui collectent les informations dans l'outil de gestion financière et qui permettent ainsi de suivre la trésorerie, la comptabilité de l'association.

Nous sommes bien conscients du travail que cela représente, mais nous nous devons de suivre les comptes de l'association pour les adhérents, pour la CMCAS des Hauts-de-Seine et pour respecter la loi sur la tenue d'une comptabilité des associations. Ce travail a permis la clôture comptable de l'exercice 2025.

Je souhaite souligner ici le travail des trésoriers des sections, de Carole Pousset, de Fanny Lhuire et de notre président, Pascal Lépine. Ils assurent avec rigueur et efficacité le suivi financier des sections et de l'association.

Il est également important de rappeler que l'association et les activités sont ouvertes à toutes et à tous. L'ensemble des adhérents bénéficie de l'organisation de l'association, des conventions et des contrats négociés et passés par l'association. Cependant, les subventions reçues de la CMCAS 92 ne peuvent bénéficier qu'aux seuls ressortissants de la CMCAS des Hauts de Seine.

Je vous remercie pour votre attention,

Corinne BARON – Trésorière de l'association

Après les débats, plus personne ne demandant la parole, il a été procédé au vote.

Pour : 25 voix – Contre : 1 voix

Le rapport financier est approuvé

Vote du Quitus aux administrateurs

Quitus est donné à l'unanimité aux administrateurs de l'association

Pour : 25 voix – Contre : 1 voix

Affectation du résultat de l'exercice 2025



L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, constate une perte de 53 616 €. Elle décide est de reporter la perte à nouveau sur l'exercice 2026.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à Courbevoie, le 30 mars 2026

Pascal Lépine

Corinne Baron

corinne BARON

Président de l'Association
Commissaire liquidateur depuis le 8 janvier 2026

Trésorière de l'association